

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé et des Sports
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 7 janvier 2010

PG/PF

Madame la Ministre,

Dans un courrier du 14 décembre 2009, j'ai appelé votre attention sur les fortes réactions d'incompréhension et d'indignation que la publication de l'arrêté du 3 décembre 2009 relatif à la distribution de kits destinés au traitement des patients atteints par le virus de la grippe de type A (H1N1) 2009 suscitait chez nos adhérents.

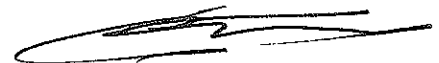
Lors du Conseil d'administration de la FSPF qui s'est réuni hier, j'ai pu constater que l'irritation de nos administrateurs, représentants régionaux de notre fédération, était loin, pour les motifs indiqués dans notre courrier, d'être apaisée.

Bien au contraire, les déclarations que vous avez récemment faites quant à la possibilité pour les médecins généralistes de procéder, dans leur cabinet, à la vaccination des patients et aux négociations en cours sur la rémunération due en contrepartie de leur intervention, soulèvent des interrogations accrues. En effet, nos confrères souhaiteraient connaître les conditions de leur participation au dispositif de vaccination en ville.

L'ensemble du réseau officinal est prêt à contribuer à la prévention de la grippe de type A, dès lors qu'aucune officine n'est écartée du dispositif et qu'il peut espérer, à ce titre, une juste rémunération.

Renouvelant notre demande de vous rencontrer, en urgence, afin de pouvoir nous entretenir de ce dossier,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Philippe GAERTNER
Président